

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats départementaux - Fonds de développement et d'attractivité : Construction d'un périscolaire adjacent à la salle polyvalente à rénover de la Commune de BREUSCHWICKERSHEIM

CP/2020/366

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Service associé :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et N°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017.

Le projet de construction d'un périscolaire adjacent à la salle polyvalente à rénover de la Commune de Breuschwickersheim s'inscrit dans les enjeux prioritaires « assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » et « accompagner le maintien d'une offre de services de proximité ».

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 250 400 € HT à la Commune de Breuschwickersheim pour son projet de construction d'un périscolaire adjacent à la salle polyvalente à rénover , d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Commune de Breuschwickersheim, la FDMJC et le SIVU Les Châteaux et le Département du Bas-Rhin, d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Breuschwickersheim et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer les conventions.

Afin de renforcer son attractivité et répondre aux évolutions des modes de vie, la Commune de Breuschwickersheim qui compte actuellement 1273 habitants cherche à répondre aux besoins des jeunes parents et des habitants tout en soutenant les associations qui participent au dynamisme de la Commune.

Ainsi la construction d'un périscolaire est devenu une priorité pour la Commune de

Breuschwickersheim. En effet une structure de ce type n'existe pas sur la Commune.

Le projet consiste tout d'abord dans la construction d'un périscolaire destiné à accueillir 60 enfants scolarisés dans les classes de petite section de maternelle au CM2.

Cette construction permet de répondre à une demande croissante des parents mais également de répondre à un besoin non couvert jusqu'à présent sur la Commune de Breuschwickersheim car les enfants de la Commune étaient jusqu'à présent accueillis dans la structure périscolaire de Kolbsheim, Commune voisine avec laquelle Breuschwickersheim est en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) éclaté. La structure de Kolbsheim ne permet plus, suite à l'augmentation des demandes, d'accueillir l'ensemble des enfants de Breuschwickersheim et de Kolbsheim.

C'est pour cette raison que depuis la rentrée de septembre 2019, la Commune de Breuschwickersheim a été autorisée par Jeunesse et Sports à mettre en place un accueil périscolaire temporaire dans sa salle polyvalente en attendant la construction d'un périscolaire.

Le périscolaire sera construit directement dans la continuité de la salle polyvalente. Ce regroupement de différents bâtiments permet de mutualiser différentes installations (cuisines, sanitaires) qui ne sont pas utilisées aux mêmes moments. En effet, les locaux du périscolaire étant utilisés le midi et en fin d'après-midi en semaine alors que la salle polyvalente est plutôt utilisée en soirée et le week-end.

En parallèle, la commune souhaite rénover la salle polyvalente datant des années 1970 qui est un lieu essentiel et central de la vie du village et de la vie associative.

La rénovation de la salle polyvalente est devenue indispensable. En effet, sa construction datant des années 1970, les équipements sont vieillissants (cuisine, sanitaires, chauffage...) et nécessitent des interventions de dépannages régulières. De plus, le bâtiment est particulièrement énergivore (chauffage électrique au sol partiellement abîmé) et ne répond plus aux exigences actuelles en termes d'isolation, et d'économie d'énergie.

Le projet de rénovation de la salle polyvalente implique donc de revoir de façon globale la salle polyvalente avec des axes d'amélioration thermiques, phoniques et techniques afin respecter les normes actuelles de développement durable et d'énergies renouvelables et de permettre d'accueillir les habitants et les associations dans les meilleures conditions.

La Commune envisage également d'y intégrer des systèmes permettant la création d'énergie verte.

La proximité de ces 2 équipements permettrait, par exemple, d'utiliser ponctuellement, certains espaces de la salle polyvalente, pour les besoins des activités périscolaires, par exemple, comme salle d'activités lorsque la météo ne permet pas de faire des activités en extérieur mais également d'avoir assez de place pour espacer les enfants selon le protocole applicable en cas de crise sanitaire.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 250 400 € HT correspondant à 20% de l'assiette éligible (le périscolaire pour 630 000 €, les espaces mutualisables pour 412 000 € et les abords pour 210 000 €) soit 1 252 000€ HT.

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €		

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin ;*
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale pour le projet précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Breuschwickersheim, le SIVU Les Châteaux et la FDMJC, joint à la présente délibération ;*
- d'attribuer, une subvention d'un montant de 250 400 € HT correspondant à 20% du montant des dépenses éligibles du projet de construction d'un périscolaire adjacent à la salle polyvalente à rénover de la Commune de Breuschwickersheim au titre du Fonds de développement et d'attractivité;*
- d'approuver les termes du projet de convention financière, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Breuschwickersheim pour permettre le versement de la subvention précitée ;*
- d'autoriser son Président à signer la convention partenariale ainsi que la convention financière précitées.*

Strasbourg, le 23/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY